

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA D'ALGER**

**CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE SIDI ABDALLAH**

**COMMUNE DE RAHMANIA**

NIF : 41000200001608501049

# **AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

En application de l'article 65 et 74 du décret présidentiel N°15/247 DU 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, et en application des dispositions d'article N° 56 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, il est porté à la connaissance de toutes les entreprises ayant soumissionné à l'appel d'offres avec exigence de capacités minimales N°04/2026 concernant l'opération suivante :

**Réalisations stade proximité Hai Bousalem Boualem et Hai 400 logements Rahmania**

**Lot n° 1 : Réalisations stade proximité Hai Bousalem Boualem rahmania**

**Lot n° 2 : Réalisations stade proximité Hai 400 logements Rahmania**

Publié dans les quotidiens et les presses électroniques suivants :

\* les quotidiens

المشوار السياسي بتاريخ 2026/03/03

InfoSport le 03-03-2026

\* Les presses électroniques

**TOUT SUR L'ALGERIE en arabe le 10/03/2026**

**DZ WATCH en français le 10/03/2026**

\* BOMOP

- Après lecture du procès-verbal de la séance d'ouverture des plis N°06/2026 daté le 10/03/2026 et le procès-verbal d'évaluation N°05/2026 daté le 23/03/2026, le président de l'assemblée populaire communal de Rahmania, décide l'attribution provisoire de l'opération : **Réalisations stade proximité Hai Bousalem Boualem et Réalisations stade proximité Hai 400 logements**

**Rahmania** Comme suit :

LOT	Entreprise	N° nif	Montant propose	Note technique 40/40	Délai d'exécution	OBS
Réalisations stade proximité Hai Bousalem Boualem RAHMANIA	ENTREPRISE GRAND TRAVAUX PUBLIC ET BATIMENT TCE MAHNOUNE BILEL	185193800097119	5 807 200 ,00 DA	30	45 Jours	qualifié technique + mois disant financement
Réalisations stade proximité Hai 400 logements Rahmania	ENTREPRISE TRAVAUX BATIMENTS TCE FARES ZERROUK	19819270007013001900	6 019 615 ,00 DA	28.50	02 mois	qualifié technique + mois disant financement

Tout soumissionnaire qui conteste le choix peut introduire un recours auprès de la commission des recours communale de dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans la presse nationale et les presses électroniques et le BOMOP, et cela conformément aux dispositions d'article 82 du décret présidentiel n°15-247 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, et en application des dispositions d'article N° 56 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Accusé de réception, les soumissionnaires ou candidats des décisions, et inviter ceux d'entre eux qui souhaitent prendre connaissance de leur motif, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter de la première publication.

**Le Président de l'A.P.C**